

**Le lundi 27 avril 2026 à 18 heures trente minutes**, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 16/04/2026, sous la Présidence de Monsieur Eric BOUTROY, Maire.

**Etaient présents :**

Mme Emilie SANIEZ, Mr Adrien BOLLART, Mme Judith DELAMAERE, Mr Ludovic LEFEBVRE, Mme Rose DUQUESNE, Mr Alexandre LEJOSNE, Mme Sandra VÉRON, Mr Louis KALTENBACH, Mme Marie-France DEMEULEMEESTER, Mr Didier HAMY.

Madame Rose DUQUESNE, élue secrétaire de séance.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 01/04/2026**

Adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

**- Vote du Budget 2026 - Service ECOLE**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2026 du service ECOLE.

Celui-ci est équilibré dans sa globalité.

Soit en fonctionnement dépenses : **99 465.00 €**

Fonctionnement recettes : **99 465.00 €**

Soit en investissement dépenses : 0 €

Investissement recettes : 0 €

**Vote du BP 2026 – Service MAIRIE**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2026 du service MAIRIE.

Celui-ci est équilibré dans sa globalité.

Soit en fonctionnement dépenses : **534 496.41 €**

Fonctionnement recettes : **534 496.41 €**

Soit en investissement dépenses : **121 187.49 €**

Investissement recettes : **121 187.49 €**

Le Budget MAIRIE est adopté à l'unanimité des présents.

**Présentation de la balance générale**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2026 de la commune ainsi que sa balance générale dans les détails.

Celui-ci est équilibré dans sa globalité.

Soit en fonctionnement : **633 961.41 €** en dépenses / 469 340.08 € en recettes  
+ 164 621.33 € de résultat reporté (**002**).

Soit équilibré à : 633 961.41 €

Soit en investissement : 108 887.49 € en dépenses / 36 280.00 € en recettes

- le report d'un montant de 84 907.49 € (**001**)

Total dépenses d'investissement : 121 187.49 €

**RAR en dépenses : 12 300.00 €**

Le total cumulé en dépenses et recettes est d'un montant de : **755 148.90 €**.

Budget adopté à l'unanimité des présents.

1/3

**- Vote des taux d'imposition 2026**

L'Assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

**DECIDE** de maintenir les taux suivants pour l'année 2026

Taux de la TAXE sur le FONCIER BATI : **35.96 %**

Taux de la TAXE sur le FONCIER NON-BATI : **39.03 %**

Taux taxe d'habitation : **11.38 %**

L'Assemblée, à l'unanimité des présents accepte ces taux appliqués.

**- Fongibilité des crédits**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération N° 11.23 en date du 12/04/2023, le conseil municipal a délibéré pour la mise en œuvre de la nomenclature M57 dans le cadre de l'élaboration du budget, à compter de l'exercice 2024.

A l'unanimité l'assemblée autorise le Maire à procéder en 2026 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 7.5 %** du montant des dépenses réelles de chaque section (article L 5217-10-6 du CGCT).

**- Délégués SIRB**

**Election de deux délégués titulaires et deux suppléants au S.I.R.B**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle que la Commune d'Escalles est membre du SIRB et que deux délégués titulaires et deux suppléants doivent être élus parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin secret à la majorité absolue suivant l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales pour représenter la Commune au sein du SIRB.

**CANDIDATS :**

**Service Assainissement**

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANTE</b>
- Didier HAMY	- Judith DELAMAERE

**Service Eau Potable**

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
- Eric BOUTROY	- Adrien BOLLART

Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
Majorité absolue	06	2/3

Après un vote chaque candidat ayant obtenu 11 voix a été élu,

**- Achat micro tracteur**

Notre tracteur-tondeuse ayant 14 ans, celui-ci commence à fatiguer.

La commune envisage de le remplacer.

Un devis a été fait auprès de 2 entreprises :

**Loxagri Machinisme**

**4,3(18) - Fournisseur de matériel agricole  
ZA des deux caps, 50 allée des carriers  
62250 MARQUISE**

**Marque KUBOTA** et

26 000.00 € HT

Reprise du KUBOTA 1 500.00 €

Tondeuse 0 €

Nouvelle tondeuse

Soulte tracteur 24 500.00 €

Soulte tondeuse 0 €

Achat du nouveau tracteur = 20 407.00 € HT; 4.081.40 € de TVA Soit :  
24 488.40 € TTC

Achat de la tondeuse : 1 499.17 € HT ; 299.83 € de TVA Soit : 1 799.00 € TTC

Revente de l'ancien tracteur KUBOTA 3 500.00 € et de la tondeuse 500.00 €

Après discussion, l'Assemblée accepte d'acheter ce nouveau micro-tracteur au moins disant, soit l'entreprise ISEKI à Bergues pour un montant de : **24 488.40 € TTC**

Un fond de concours auprès de Grand Calais Terres & Mers a été sollicité afin d'alléger la facture de ce dernier. Ce fonds de concours s'élèverait à 15 000 €.

**- Questions diverses**

Monsieur HAMY Didier informe qu'une tôle semble claquer lors de grand vent dans le clocher de l'église, et demande à monsieur le Maire s'il est possible d'aller vérifier cela. Monsieur le Maire a bien pris en compte cette demande.

Il demande également à Monsieur le Maire s'il serait possible d'installer un panneau « interdiction de stationnement aux camping-cars » sur la place de la Haute-Escalles. En effet, depuis un certain temps, il semblerait qu'il y en ait de plus en plus qui s'y garent.

Après discussion, l'Assemblée accepte que Monsieur le Maire rajoute ce panneau. La réunion s'est terminée à 20h30.